

essentiel cependant que le processus ne soit pas détourné car aucune société ne peut permettre que son droit pénal ne puisse être à la hauteur des problèmes courants.

Je répète qu'en ma qualité de ministre de la Justice, je suis particulièrement chargé de proposer au Parlement des mesures visant à protéger la société. Les présentes mesures visent à accentuer cette protection puisqu'elles sont conformes au principe fondamental de la liberté individuelle. Je crois que le bill C-51 constitue un bon exemple de la mise en application de ces deux notions. Suite à toutes ces discussions, à tous ces débats et à toutes ces résolutions présentées ici même, après le débat de la deuxième lecture et l'examen au comité permanent de la justice et des questions juridiques, le moment est venu de ne plus parler du contrôle des armes à feu mais plutôt d'adopter des lois prévoyant la réglementation des armes à feu.

Des voix: Bravo!

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, avant de traiter du bill C-51, je voudrais poser au ministre une question à propos des dispositions visant les armes à feu. Dois-je comprendre, à la lecture du bill, que ceux qui possèdent actuellement des armes à canon long, qui ne sont pas des fusils de chasse, n'auront pas à se munir d'un certificat ou d'un document? C'est le cas des agriculteurs, des éleveurs et des chasseurs. Ils sont peut-être six ou dix millions à posséder des armes de ce genre. J'ai vu deux chiffres. Quel que soit leur nombre, ils n'auraient pas à se munir d'un certificat ou d'un permis pour posséder ce genre d'arme.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je pense que le député comprend très bien l'article. Dans sa question, il a dit exactement ce que nous avons proposé dans le bill. En vertu de ces dispositions, ceux qui ont déjà une arme à feu ne seront pas obligés d'avoir une autorisation d'acquisition ou un permis, puisque c'est le mot que le député a employé. Ils devront obtenir une autorisation d'acquisition s'ils décident d'acheter ou d'obtenir une autre arme à feu. Sinon, ils n'auront pas besoin d'une autorisation d'acquisition d'arme à feu.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse.

J'aimerais me joindre à ce que le ministre a dit au début de ses observations à propos du travail du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Pendant mes années à la Chambre des communes, j'ai fait partie de la plupart des comités. Je dois dire que j'ai toujours eu des contacts agréables avec les membres du parti libéral, le gouvernement, les membres du Nouveau parti démocratique et les membres du Crédit social et que j'ai toujours aimé le fait qu'ils sont capables d'être impartiaux au comité et de travailler en collaboration pour améliorer les bills et les autres questions qui nous sont présentées.

Les gens nous critiquent souvent, nous autres avocats, en disant qu'il y a trop d'avocats en politique. Je suis certain que les avocats qui sont ici aujourd'hui ont déjà entendu ce reproche. Il faut pourtant reconnaître que les avocats ont l'habitude de se présenter devant les tribunaux et d'adopter une certaine attitude au nom de leurs clients, et bien entendu, je manque d'objectivité à ce sujet, mais l'avocat de l'autre partie peut

Code criminel

adopter une autre attitude, et c'est naturellement ce qu'il fait. C'est un service que l'on vend. Il faut toujours qu'une des parties en cause dans un litige ait tort. Ainsi, les avocats apprennent à essayer les défaites et ils adorent gagner. Cela constitue une partie de l'affrontement dans les débats qui ont lieu à la Chambre des communes et aux comités.

Je me joins donc au ministre pour dire que le président du comité permanent de la justice et des questions juridiques, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan), est très versé dans le droit, très compétent comme président et surtout très courtois envers tous les députés de tous les côtés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je pense avoir dit la vérité.

Avant de passer à autre chose, je dois dire que j'ai bien aimé travailler avec le ministre. En général, si j'ai l'intention d'adopter une certaine attitude, le ministre le sait, et vice versa. Ainsi, nous pouvons aborder le sujet à l'étude de façon concise et précise, de façon à démolir ce que nous voulons critiquer et à nous entendre sur les points sur lesquels nous sommes d'accord.

M. Oberle: C'est assez. Venez-en au fait!

M. Woolliams: Parfois, on se fait houspiller par son propre parti, mais j'y suis habitué.

Une voix: A l'attaque!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant, écoutons ce qu'Eldon Woolliams a à dire.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, encore une fois, nous nous trouvons devant un effort délibéré en vue de joindre cinq mesures distinctes et séparées en un seul bill omnibus. Certaines des mesures sont nouvelles; d'autres ne font que modifier le Code criminel.

● (1620)

Pendant tout le débat sur le bill C-83 à la dernière session, je me suis demandé pourquoi les media n'avaient traité que partiellement de son contenu en ne parlant que des articles sur les armes à feu qui ne représentaient qu'un cinquième du bill.

C'est le même genre de bill que nous étudions actuellement, monsieur l'Orateur. Voici les sujets traités: premièrement, le contrôle des armes à feu; deuxièmement, l'écoute électronique; troisièmement, les délinquants dangereux, autrefois appelés contrevenants ou criminels d'habitude; quatrièmement, la garde et la libération des détenus en vertu de la loi sur la libération conditionnelle des détenus et de la loi sur les pénitenciers; cinquièmement, il modifie la loi sur les prisons et les maisons de correction. Autrement dit, nous avons cinq projets de loi en un seul. Il réunit cinq éléments de législation, ce que je trouve, avec tout le respect que je vous dois, irresponsable, mal venu et condamnable. On le fait sciemment, et le moins que l'on puisse dire, c'est que ce sont là des modifications marginales sans rapport entre elles, qui ont pour but de frustrer la députation en retardant comme toujours le processus parlementaire.